

# CGV L'ÉTINCELLE CLUB DE SPORT MULTISPORT

## **Article 1 : Objet et Opposabilité des Conditions Générales**

La société SELESTAT SPORT INDOOR, dont le nom commercial est l'Étincelle Club de Sport (ci-après « l'Étincelle » ou « la Société »), est une société par actions simplifiée ayant son siège social situé au 4, rue de Waldkirch, 67600 Sélestat, et spécialisée dans la gestion d'installations sportives et de loisirs. La Société propose à ses clients des services de sports et loisirs, tels que le padel tennis, le badminton, l'escalade, le foot5 ou le squash.

Toute réservation ou utilisation des services fournis par l'Étincelle implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente (CGV), disponibles sur les supports de communication de la Société.

L'Étincelle se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment, sans préavis. Les nouvelles CGV s'appliquent immédiatement aux réservations effectuées après leur publication sur les supports de communication de l'Étincelle.

## **Article 2 : Définitions**

Dans le cadre des présentes CGV, les termes suivants auront les significations précisées ci-dessous :

- Compte client : espace personnel accessible depuis l'application Étincelle [« Mon compte »].
- Contrat : accord formé entre l'Étincelle et le Client lors de la réservation d'un service.
- Créneau horaire : plage horaire réservée par le Client pour utiliser un service.
- Règlement intérieur : Ensemble des règles à respecter par les utilisateurs de l'Étincelle, accessible sur les supports de communication de la Société.
- Réservation : acte de réservation d'un service par le Client pour lui-même ou pour un tiers.
- Services : prestations sportives et de loisirs proposées par l'Étincelle (Accès simples, Accès avec Abonnement, Tournois, et Cours).
- Supports de communication : canaux de communication utilisés par la Société, y compris l'application, le site web et les panneaux dans les locaux de l'Étincelle.
- Tiers utilisateur : personne pour laquelle le Client effectue une réservation, le cas échéant.

### **Article 3 : Annulation et Remboursement**

Les clients ayant réservé un service multisport (padel, squash, badminton, foot5...) via l'application Étincelle peuvent annuler leur réservation jusqu'à 48 heures avant le créneau prévu.

#### Modalités d'annulation et de crédit pour la location de terrains :

- Annulation : en cas d'empêchement, le client doit prévenir l'Etincelle soit directement à l'accueil du Club soit par téléphone au 03 88 82 68 05 pour effectuer une demande d'annulation.
- Crédit de remboursement : après annulation, l'Étincelle n'effectuera pas de remboursement directement mais créditera le montant de la réservation annulée directement sur le compte client, sous forme de crédits utilisables pour des réservations futures sur l'ensemble des activités multisports proposés.

#### Modalités d'annulation et de crédit pour les stages, anniversaires ou tournois :

- Annulation : l'Etincelle n'effectuera aucun remboursement ni crédit suite à la réservation d'un stage, d'un anniversaire ou d'un tournoi.

\*Note : les annulations via l'application ne sont pas disponibles et l'Etincelle ne prendra pas en compte toute annulation effectuée par e-mail.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le Client dispose d'un délai de 14 jours à compter de la confirmation de commande pour exercer son droit de rétractation, **sauf pour les services d'hébergement ou de loisirs qui doivent être fournis à une date déterminée.**

Les remboursements pourront donc être réalisés pour l'achat de consommables : les volants, les balles, la magnésie... et s'effectueront dans un délai de 14 jours après réception de la demande de rétractation, sous réserve que les conditions d'annulation soient respectées.

### **Article 4 : Modalités Tarifaires**

Les tarifs sont indiqués toutes taxes comprises (TTC) et sont ceux en vigueur au moment de la réservation. Pour la réservation des terrains, le paiement d'une part en ligne en carte bancaire est obligatoire. Le client peut choisir de payer en ligne l'intégralité de la réservation ou une seule part. Le restant étant à payer sur place le jour du créneau réservé au plus tard.

Pour les anniversaires, stages et tournois l'Etincelle demande le paiement complet soit en ligne soit sur place lors de la réservation.

### **Article 5 : Conditions d'Utilisation**

Le Client s'engage à respecter le Règlement Intérieur et les consignes de sécurité établies. L'Étincelle se réserve le droit de demander une caution pour le prêt de matériel (ex : ballons et chasubles pour le Foot5) sous forme de dépôt de clés ou de téléphones portables.

## **Article 6 : Responsabilité**

L'Étincelle n'est pas responsable des pertes ou dommages subis sur les effets personnels du Client. De même, la responsabilité de la Société ne saurait être engagée en cas d'accidents ou d'incidents survenus lors de l'utilisation des installations sportives.

Le Client est responsable de son Compte Client et s'engage à en assurer la confidentialité. Les réservations effectuées avec le Compte Client sont considérées comme effectuées par le titulaire du compte.

En cas de non-respect grave des CGV ou du Règlement Intérieur (violence, dégradations, non-paiement), l'Étincelle se réserve le droit d'annuler toute réservation après envoi d'une notification. L'Étincelle peut également émettre un avertissement, une exclusion temporaire ou définitive.

## **Article 7 : Informatique et Libertés**

Les informations personnelles collectées sont nécessaires pour la gestion de la clientèle et des services. Conformément à la loi, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles, qu'il peut exercer en faisant la demande à l'adresse suivante : [reservation@letincelle-sport.fr](mailto:reservation@letincelle-sport.fr)

## **Article 8 : Droit Applicable et Juridiction**

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout litige sera soumis aux tribunaux compétents de France.

## **Article 9 : Médiateur de la Consommation**

En cas de litige, le Client peut saisir un médiateur de la consommation après avoir tenté de résoudre le litige par une réclamation écrite adressée à l'Étincelle.

Ces conditions régissent les services et les droits des clients et de l'Étincelle dans le cadre de l'utilisation des infrastructures sportives et des loisirs proposés par l'Étincelle Club de Sport, Sélestat.

